



PV CDA du 24/10/2022

Président : Pascal REBAUD Tél : 06 14 68 55 67
Vice-Président : Joël SIMON Tél : 06 63 69 23 83
Désignations Seniors : Mustapha BENMESSAOUD Tél : 06 12 56 53 43
Désignations assistants ligue : Franck ANGUAL Tel : 06 64 51 21 67
Désignations foot loisirs : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA 06 16 98 37 18
Responsable Observations : Yassin AMCHACHTI : 06-17-01-97-54
Vérifications rapports : Yassin AMCHACHTI : 06-17-01-97-54
Responsable Administratif / Secrétaire : Denise AZNAR Tél district : 06 82 48 06 96
Contrôle Administratif Seniors (impayés) : MEYER Jrad 06 65 32 27 52
Intendant CDA : Daniel DOSNON Tél : 06 79 63 85 28
Trésorier : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27
Représentant des Arbitres à la commission de Discipline : Christian AURAND Tél : 06 98 40 81 79

INFORMATION IMPORTANTE

A l'attention des arbitres séniors officiant sur les coupes de la Loire SENIORS, Valeyre / Léger, Foot diversifié, complémentaire

Dans les coupes de la Loire séniors citées ci-dessus, les prolongations de 2 x 15 minutes en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire restent en vigueur pour la saison 2022/2023.

RAPPORT DISCIPLINAIRE

La CDA rappelle à tous les arbitres que seules les exclusions (directe ou 2 avertissements, incidents de match (avant, pendant, après...) ou tout évènement particulier qui doit être porté à la connaissance du district doivent faire l'objet d'un rapport détaillé. Il n'est pas nécessaire de faire un rapport pour les simples avertissements.

RATTRAPAGE TESTS PHYSIQUES

La session de rattrapage des tests physiques pour les arbitres en situation d'échec, blessés ou absents aura lieu le vendredi 11 novembre 2022 à RIORGES 9h30 terrain synthétique Stade Gallieni. (Prévoir chaussures adéquates pour le terrain synthétique crampons vissés **INTERDITS**.)

COURRIERS RECUS

M. Forest Jean Louis : Lu noté rapport sur la faute technique.
F.C. Boisset Chalain : Lu noté le capitaine de l'équipe a posé une réserve.
M. Benkhalifa Mahjoub : Lu noté rapport de l'arbitre concernant la réserve technique.
F.C St charles la Vigilante : Lu noté absence de l'arbitre pour la rencontre du 16 octobre.
M. Benkhalifa Fathi : Lu noté certificat médical fourni pour absence à la rencontre du 16 octobre.
ASSE : Lu noté autorisation de prélèvement pour la formation FIA.
M. Kessouri Adel : Lu noté.
M. Prottoy Baptiste statut de l'arbitrage Drôme Ardèche : Lu noté indisponibilité pour la saison en cours de M. El Mechti Khalid qui représente le club de Bourg Argental.

INFO

Messieurs les arbitres pour la Coupe de l'Amitié et la Coupe diversifiée en FOOT CRITERIUM, les indemnités d'équipements à percevoir sont de 31 € sans distinction de niveau dans la catégorie.

RESERVE TECHNIQUE



DOSSIER N°1 SAISON 2022/2023

Réunion restreinte de la Commission Départementale d'Arbitrage -
Section lois du jeu du 24 octobre 2022

Présents : P. REBAUD (Président), D. AZNAR, J. SIMON, V. PEREIRA, F. REBAUD.

RESERVE DEPOSEE PAR

Le club de Boisset Chalain pour faute technique d'arbitrage

Niveau : Séniors District 2

Match du : 10/10/2022

Rencontre : LOIRE SORNIN - BOISSET CHALAIN

Arbitre : Mr BENHKALIFA Mahjoub

Score final : 4 – 4

- La commission dit que,

- Après examen des pièces versées au dossier, après lecture du rapport de Mr l'arbitre BENHKALIFA Mahjoub, il ressort que :

* A la 90 + 2^{ème} minute d'arrêt de jeu (score au moment du fait de jeu 3-4) alors que l'équipe locale de Loire Sornin vient de marquer un but ce qui ramène le score à 4-4, les joueurs visiteurs de Boisset Chalain se précipitent vers l'arbitre pour lui dire qu'auparavant il avait donné un coup de sifflet pour une faute.

L'arbitre reconnaît dans son rapport avoir donné un coup de sifflet mais s'être ravisé en laissant le jeu se dérouler jusqu'à accorder le but de l'égalisation pour l'équipe locale

-De l'analyse de la réserve sur le fond, il ressort que l'arbitre a fait une mauvaise application des circonstances de jeu en accordant le but alors qu'il aurait dû refuser le but et revenir sur la décision technique suite au coup de sifflet préalable.

-Toutefois attendu que la réserve n'a pas été déposée conformément aux dispositions de l'article 146 des Règlements Généraux FFF, à savoir dans le cas présent à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée sur un fait de jeu où l'arbitre est intervenu c'est à dire avant le coup d'envoi du but contesté. Au contraire le club de Boisset Chalain a repris le jeu par le coup d'envoi et immédiatement après a sorti le ballon de l'aire de jeu pour déposer la réserve technique.

-Toutefois attendu que la réserve technique a été déposée par le capitaine plaignant de Boisset Chalain en présence de l'arbitre central et du capitaine adverse de Loire Sornin alors que les règlements exigent la présence de l'arbitre assistant le plus proche du fait contester. Celle-ci n'a pas été posée dans les conditions exactes requises par l'article 146 des Règlements Généraux FFF.

A noter que le club plaignant de Boisset Chalain fait état dans son rapport que la partie était terminée au moment des faits. Il s'avère que la durée de la partie est un pouvoir discrétionnaire à l'appréciation de l'arbitre sur lequel il n'est pas possible de revenir.

A noter que l'arbitre avait pris le soin d'annoncer 3 minutes de temps additionnel minimum.

DECISION FINALE :

La section lois du jeu (Commission Départementale d'Arbitrage) **DECLARE LA RESERVE IRRECEVABLE SUR LA FORME** et donc déclare le résultat du match acquis sur le terrain.

Elle transmet le dossier à la commission sportive séniors pour homologation de la rencontre.

UNAF

Chers Adhérents

Veuillez prendre note de la date de la prochaine AG de l'UNAF Loire secteur Stéphanois qui aura lieu le :

Vendredi 18 Novembre 2022 à 19h30 au DLF.

Venez nombreux.

INFO AUX UNAFISTES

SAISON 2022 / 2023

ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04-77-92-28-73



Tu es Unafiste tu as moins de 26 ans, (fille ou garçon) viens participer au challenge :

LOUIS TERYGEOL. Tournoi national de Futsal.

Le 1^{er} tour devrait avoir lieu en Décembre dans la Loire ou dans le Rhône, des précisions te seront données ultérieurement.
Tu peux t'inscrire auprès de Toufik OUAAMARI tel 06 01 13 27 19 ou Mounir ARIFY 06 26 68 08 98.

INFO **POUR TOUS LES ARBITRES**

L'UNAF en collaboration avec le District de la Loire organise une campagne de vente de survêtement NIKE au prix de 50€.
Si vous êtes intéressé veuillez contacter M. TOUNSI Habib au 06 82 90 12 36